

Proposition du Conseil administratif en vue:

- **du boucllement du crédit de 16 000 francs relatif à l'équipement en mobilier du couvert-buvette, dans le cadre de l'aménagement de la place de Châteaubriand;**
- **de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 4262,92 francs.**

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au boucllement des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le décompte final d'un crédit destiné à l'équipement en mobilier du couvert-buvette sur la place Châteaubriand.

Opération terminée en 2007	Fr.
Crédit selon proposition N° 239-F	
Voté le 12.02.2003 par le Conseil municipal	16 000,00
Dépense totale	20 262,92
Dépassement	4 262,92

Explication

L'offre initiale pour la fermeture de la buvette de la place Châteaubriand a dû être complétée car elle n'intégrait pas un système de fermeture suffisant pour assurer la sécurité.

Conclusion

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 16 000 francs relatif à l'équipement en mobilier du couvert-buvette de la place Châteaubriand est bouclé.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article premier de 4262,92 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'équipement en mobilier du lieu.